



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 72402

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés de recrutement d'un jeune en apprentissage par la commune qui l'a pourtant accueilli. Il ne peut pas être recruté directement par la collectivité même s'il lui donne entière satisfaction. Il est en effet considéré sous statut de droit privé et doit suivre le parcours de tout candidat externe même s'il a déjà passé deux à trois ans dans des services. Il souhaite connaître s'il entend favoriser le recrutement des jeunes en rendant possible la mise en place d'un concours sur titre avec épreuve orale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72402

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 148

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)